
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

PROCÈS-VERBAL DE LA TREIZIÈME RÉUNION
DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT
TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2001 À 14H00 AU LOCAL A-1715

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

9.A - PROGRAMMATION : ÉTAT DE LA QUESTION
--

RÉSOLUTION CFSPD-2001-2002-83

Attendu le projet de modification de programme présenté par la direction du programme de baccalauréat en Droit adopté à la réunion du conseil de faculté du 23 mai 2001;

Attendu l'ouverture dont fait preuve le bilan général de la révision de la programmation (phase 1) préparé par le bureau des Études quant aux dérogations pouvant être accordées au baccalauréat en Droit;

Attendu la résolution adoptée par la commission des Études à sa réunion du 18 septembre 2001 demandant aux Facultés de déposer toute demande de dérogation quant aux 18 crédits d'ouverture ou au maximum de 90 crédits dans le programme;

Attendu le bien-fondé de la demande d'exemption présentée par le comité de programme de baccalauréat en Droit relativement à la règle des 18 crédits d'ouverture à d'autres disciplines;

Attendu le bien-fondé de la demande d'exemption présentée par le comité de programme de baccalauréat en Droit relativement au maximum de 90 crédits;

Attendu l'avis du vice-doyen;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Jacques Lévesque, appuyé par Normand Marion, que le conseil de la Faculté de Science politique et de droit :

- Demande à la commission des Études d'accorder une dérogation quant aux 18 crédits d'ouverture du baccalauréat en Droit;
- Demande à la commission des Études d'accorder une dérogation quant au maximum de 90 crédits du baccalauréat en Droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME